

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 1991

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires sociales (1) à la suite d'une mission effectuée du 26 au 31 mai 1991 par une délégation chargée d'étudier les problèmes de l'emploi, du revenu minimum d'insertion; de la formation professionnelle et de l'aide sociale à La Réunion,

Par M. Jean-Pierre FOURCADE, Mme Marie-Claude BEAUDEAU,
MM. François DELGA, Jean-Pierre DEMERLIAT, Michel
DOUBLET, Jean MADELAIN, Bernard SEILLIER,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean-Pierre Fourcade, *président* ; Louis Souvet, Marc Bœuf, Claude Huriet, Jacques Bimbenet, *vice-présidents* ; Hector Viron, Charles Descours, Guy Penne, Roger Lise, *secrétaires* ; José Balarello, Mme Marie-Claude Beauveau, MM. Henri Belcour, Jacques Biulski, André Bohl, Louis Boyer, Louis Brives, Jean-Pierre Cantegrit, Gérard César, Jean Cherioux, François Delga, Jean-Pierre Demerliat, Michel Doublet, Jean Dumont, Jean-Paul Emin, Claude Fuzier, Mme Marie-Fanny Gournay, MM. Riger Husson, André Jourdain, Paul Kauss, Philippe Labeyrie, Henri Le Breton, Marcel Lesbros, François Louisy, Pierre Louvot, Jacques Machet, Jean Madelain, Mme Hélène Missoffe, MM. Arthur Moulin, Hubert Peyou, Louis Philibert, Claude Prouvoveur, Roger Rigaudière, Guy Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Gérard Roujas, Olivier Roux, Bernard Seillier, Franck Sérusclat, René-Pierre Signé, Paul Souffrin, Pierre-Christian Taittinger, Martial Taugourdeau

SOMMAIRE

	Pages
	-
INTRODUCTION	3
PROGRAMME	7
I - LE CONSTAT	11
1. Une pénurie d'emplois sans précédent	12
2. "L'explosion" du RMI et des CES	16
3. Le développement des "effets pervers" de ces mesures sur l'emploi	24
4. La persistance des besoins d'aide sociale très importants ..	27
II - LES PROPOSITIONS DE LA MISSION	31
1. Accroître la déconcentration des pouvoirs	31
2. Appuyer les efforts du Conseil régional et du Conseil général en matière de formation et d'habitat	32
3. Mieux relier les formules de lutte contre le chômage des jeunes à des formations dans les entreprises	37
4. Poursuivre la politique de défiscalisation et d'ouverture vers le marché extérieur	39
5. Aligner les prestations familiales	44
6. Avancer avec prudence en matière de rattrapage du SMIC .	49
7. Lutter contre la société de consommation "à l'américaine" .	53
CONCLUSION	57
ANNEXES	59

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

A la demande du Président du Sénat, légitimement inquiet des graves incidents qui ont eu lieu à la Réunion en février et mars derniers, la commission des Affaires sociales a organisé, à titre **exceptionnel**, une mission d'information pendant la présente session parlementaire pour faire le point sur la situation sociale dans ce département d'outre-mer.

La délégation qui s'est rendue à la Réunion du 26 au 30 mai 1991 était conduite par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des Affaires sociales. Elle était composée, en outre, de Mme Marie-Claude Beaudeau (sénateur du Val d'Oise), MM. François Delga (sénateur du Tarn), Jean-Pierre Demerliat (sénateur de la Haute-Vienne), Michel Doublet (sénateur de Charente-Maritime), Jean Madelain (sénateur d'Ille-et-Vilaine) et M. Bernard Seillier (sénateur de l'Aveyron).

Elle s'est particulièrement intéressée à l'application du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et aux mesures de lutte contre le chômage. S'agissant de textes que le Sénat a adoptés il y a peu de temps, la délégation a saisi l'opportunité d'en examiner sur place les conséquences.

L'étude de ces questions l'a amenée à aborder les problèmes de formation et d'emploi, en les mettant en perspective avec l'objectif du développement économique.

Pendant la durée de son séjour, la délégation a participé à une vingtaine d'entretiens, sans compter les échanges informels, et a procédé à de nombreuses visites "sur le terrain". Elle a ainsi pu établir de fructueux contacts à tous les niveaux :

- avec les autorités administratives du département (le Préfet et ses collaborateurs des différentes directions concernées par les questions faisant l'objet de cette étude) ;

- avec le président du Conseil régional et son bureau, notamment en raison de la compétence qu'exerce la région en matière d'éducation et de formation professionnelle ;

- avec le président du Conseil général et son bureau puisque le département joue un rôle essentiel dans la mise en oeuvre du RMI et de l'aide sociale ;

- avec les maires qui sont au contact quotidien avec les problèmes concrets rencontrés par leurs concitoyens ;

- avec les partenaires sociaux (organisations patronales, Chambre de commerce et d'industrie, syndicats de salariés).

La délégation a cherché, chaque fois que cela a été possible, à rencontrer les acteurs sociaux dans le cadre de leurs activités. Elle a, par exemple, eu l'occasion de visiter le centre de formation des apprentis de Saint-Denis, ainsi que la commission locale d'insertion de Saint-Joseph. Elle a pu constater également sur place le résultat de nombreuses actions d'insertion et d'initiatives entrant dans le cadre de l'aide sociale. Elle a pu, par ailleurs, visiter plusieurs entreprises afin de compléter son approche des réalités socio-économiques de l'île.

Cette mission a donné lieu à de longues séances de travail et à des déplacements dans les différentes parties de l'île, y compris à l'intérieur des terres que sa configuration volcanique rend encore difficilement accessible. Dans le cirque de Mafate en particulier, la délégation a pu apprécier l'importance des réalisations conduites par le département, notamment en matière d'hygiène et de santé, mais aussi l'ampleur des besoins à satisfaire.

Il était impossible de prétendre dresser un tableau complet en quatre jours de la situation sociale de ce département. Aussi, la délégation s'est-elle attachée à **souligner certains aspects** du contexte social réunionnais actuel qui doivent retenir d'urgence l'attention des pouvoirs publics.

La situation économique et sociale de la Réunion a été étudiée à maintes reprises ces dernières années, notamment dans le cadre du rapport de la Commission sur l'égalité sociale et le développement économique dans les DOM, plus connu sous le nom de "rapport Ripert" (décembre 1989). Plus récemment encore, la couverture médiatique "des événements du Chaudron" a donné lieu à des informations et des analyses diverses et variées sur la "crise" que traverse ce département..

Contrairement à beaucoup de ses devanciers, en arrivant sur place, la délégation sénatoriale n'a pas trouvé cette île dans l'"état désespéré" qu'on a bien voulu décrire.

Elle a, en revanche, constaté une intense mobilisation des responsables de tous horizons et une volonté unanimement partagée de relever les défis auxquels est confrontée la société réunionnaise.

C'est la raison pour laquelle elle a souhaité également **formuler des propositions** afin d'éclairer le Sénat et au-delà de cette enceinte, sur les orientations qu'elle estime devoir être suivies pour l'avenir de ce département français. En effet, elle n'a pas voulu faire un rapport de plus, mais apporter concrètement sa contribution aux efforts et aux réflexions déjà largement entrepris sur place.

La délégation tient à remercier vivement l'ensemble des personnalités qui l'ont reçue. Elle leur exprime sa gratitude pour la chaleur et la qualité de leur accueil ainsi que pour leur précieuse collaboration au bon déroulement de cette mission.

PROGRAMME DE LA MISSION

Dimanche 26 mai

- 10 h 55** Arrivée à Saint-Denis Gillot
Accueil
Installation à l'hôtel Méridien

Lundi 27 mai

- 8 h 30** Réunion à la Préfecture : présentation des problèmes de l'emploi à la Réunion
- 10 h** Rencontre avec les syndicats de salariés (Préfecture)
- 11 h** Rencontre avec les organisations patronales à la Chambre de Commerce et d'Industrie
- 12 h 30** Déjeuner à l'invitation de l'organisation patronale le COLIER à l'hôtel Méridien
- 15 h** Réunion au Conseil Régional avec le bureau et la commission Emploi-Formation sur le thème de la formation professionnelle
- 16 h 30** Visite du centre de formation des apprentis "Damase Legros" sous la conduite du président de la Chambre des métiers, M. Hilaire Maillot
- 17 h** Présentation du dispositif "contrat emploi-solidarité" de la commune de Saint-Denis à la Mairie
- 18 h 30** Cocktail à la Mairie
- 20 h** Dîner à la Préfecture

Mardi 28 mai

- 8 h 30** Départ pour Saint-Joseph
- 10 h** Présentation à Saint-Joseph du siège de la commission locale d'insertion du dispositif "RMI" et de son fonctionnement
- 10 h 30** Réunion de travail à la mairie de Saint-Joseph

- 12 h Rencontre avec le maire de Saint-Philippe
- 13 h Déjeuner à Saint-Philippe avec des travailleurs sociaux et associatifs oeuvrant dans le domaine de l'insertion
- 14 h 30 Visite d'actions d'insertion
- 18 h Retour sur Saint-Denis
- 20 h Dîner à l'invitation du président du Conseil général et du président du Conseil régional à la villa du département à Saint-Denis

Mercredi 29 mai

- 9 h Rencontre avec le Bureau du Conseil général à Bras-Panon et présentation du dispositif d'aide sociale
- 10 h 30 Visite de réalisations en matière d'aide sociale à Saint-André :
- le centre Faham pour les handicapés adultes
 - le foyer Marie Poitevin pour l'accueil des enfants en difficulté
 - le GIHP : groupement d'intervention pour les handicapés adultes
 - divers programmes de logements sociaux
- 12 h 30 Déjeuner à Bras-Panon à l'invitation du Conseil général
- 14 h 30 Visite des entreprises Chatel et URCOOPA (rencontre avec la Chambre d'Agriculture)
- 18 h Conférence de presse
- 19 h Cocktail à la Préfecture
- 21 h Dîner au pavillon d'Or, à l'invitation du sénateur Louis Virapoullé et du député Jean-Paul Virapoullé

Jeudi 30 mai

- 8 h 30** Survol de l'île en hélicoptère
- 9 h** Présentation du volcan par le directeur de l'Observatoire volcanologique
- 10 h** Promenade sur le volcan et visite de l'Observatoire volcanologique
- 10 h 45** Départ pour Mafate
- 11 h 30** Poser à l'îlet de Roche-Plate
- présentation par le Conseil général de la politique d'aide sociale à Mafate
 - présentation par l'ONF de la politique d'insertion pour les habitants de Mafate
- 12 h 30** Déjeuner
- 14 h 30** Départ de Mafate
- 19 h 45** Participation au Journal télévisé de RFO
- 21 h 45** Départ pour Paris

I - LE CONSTAT

Vue de métropole, l'île de la Réunion peut apparaître comme un paradis. Située dans l'Océan indien, à 200 km de l'île Maurice, ce département d'outre-mer, grand comme le Luxembourg, jouit d'atouts touristiques incontestables.

La Réunion possède pourtant le record du nombre d'allocataires du RMI par rapport à l'ensemble des départements français. Les démêlés de Télé Free Dom avec la justice n'auraient sans doute pas eu les mêmes conséquences s'ils ne s'étaient greffés sur un contexte social "explosif". Comme l'ont bien montré tous les observateurs, cette affaire n'a servi que de détonateur à un malaise plus profond de la jeunesse réunionnaise.

L'île a, depuis quelques mois, retrouvé son calme. Mais les éléments de ce contexte social, qui sont bien connus, subsistent. Pour certains, les émeutes de février et mars ne sont que les signes avant-coureurs d'événements encore plus dramatiques.

Tout en refusant de jouer aux augures et conformément à la démarche responsable qu'elle s'est toujours fixée, la délégation n'a pu que constater l'existence de facteurs particulièrement préoccupants que sont :

- le déséquilibre entre le nombre d'emplois créés et le nombre de candidats arrivant chaque année sur le marché du travail, qui se caractérise déjà par un taux de chômage considérable,

- l'explosion du nombre de bénéficiaires du RMI et des contrats emploi-solidarité (CES) qui pallie provisoirement et imparfaitement cette pénurie d'emplois,

- le développement des "effets pervers" de ces mesures, comme, par exemple, le volume important de travail au noir et le recul de formules telles que l'apprentissage,

- enfin, paradoxalement, une politique d'aide sociale conduite notamment par le département, qui n'a pas été allégée par l'instauration du RMI.

La Réunion a légitimement bénéficié depuis la départementalisation de la politique sociale et des transferts financiers de la République. En soutenant l'économie locale, ils ont permis à ce département d'évoluer vers une situation pouvant supporter la comparaison avec certains Etats de la Communauté économique européenne.

Mais sans qu'il soit envisageable de revenir sur ses acquis, cette politique semble avoir trouvé ses limites.

1. Une pénurie d'emplois sans précédent

Le problème le plus grave et le plus urgent auquel est confrontée à court terme la société réunionnaise est celui du chômage.

Il est notamment lié à la forte croissance de la population enregistrée dans ce département et soulève le problème d'une meilleure maîtrise démographique.

• La Réunion connaît un niveau de chômage qui bat tous les records

Tous les départements d'outre-mer français sont confrontés à un niveau véritablement dramatique de chômage. La Réunion connaît néanmoins la situation la plus grave.

Si les demandes d'emplois non satisfaites en fin de mois représentent 24,5 % dans les dernières statistiques (DEFM), le

pourcentage de la population non employée par rapport à la population active avoisine **37 %** (chômage au sens du BIT).

Ce chiffre est trois fois supérieur à celui enregistré sur le territoire métropolitain.

Ce problème touche tout particulièrement les jeunes. La moitié des Réunionnais de moins de 30 ans sont chômeurs.

La durée moyenne du chômage est de 468 jours, soit plus de 100 jours au-dessus de la moyenne nationale. Le chômage de longue durée représente 40 % des demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM)

• **Pourtant, le chômage va sans doute continuer à s'accroître**

Cette analyse résulte du simple constat suivant : chaque année, 15 000 jeunes atteignent l'âge de 20 ans, 8 000 à 9 000 d'entre eux se présentent sur le marché de l'emploi.

Or, les créations d'emplois sont très inférieures. Les évaluations varient selon les sources mais, en recoupant celles-ci, on peut estimer qu'elles se situent dans une fourchette allant de 2 000 à 3 000 emplois par an. Certes, il s'agit d'un résultat assez remarquable, supérieur à celui obtenu dans bien des départements métropolitains. Mais il en résulte néanmoins **5 000 à 6 000 jeunes chômeurs de plus chaque année.**

Il faut noter que la population active, comme le reste de la population, est jeune. Il y a donc peu de départs en retraite.

La situation actuelle se caractérise aussi par l'accroissement du taux d'activité féminin. Cette progression

s'explique principalement par la nature des emplois proposés (essentiellement dans le tertiaire), l'existence d'une formation plus élevée chez les jeunes femmes et par la faiblesse des emplois permanents. Au total, un quart de la croissance de la population active est dû aux femmes.

Jusqu'aux débuts des années 1980, il partait encore 5 000 à 6 000 Réunionnais par an vers la métropole. Ce courant migratoire, véritable "soupape démographique", s'est interrompu autour de 1982 et s'est même, certaines années, inversé. Actuellement, les entrées et les sorties tendent à s'équilibrer. D'où une aggravation de la pression sur le marché local de l'emploi.

Enfin, globalement, il faut rappeler que la population réunionnaise, qui s'élève à 600 000 habitants, continue à s'accroître.

Sa croissance annuelle est de 1,8 % contre 0,5 % en métropole. Le taux de natalité reste élevé (24 ‰), supérieur par exemple à celui des Antilles. Son taux de mortalité en revanche est faible (5,3 ‰), très inférieur à celui de la métropole en raison de la jeunesse de la population. 45 % de celle-ci a moins de 20 ans. On estime que l'île comptera, d'ici l'an 2 000, près de 700 000 habitants.

• La population autochtone reste concurrencée sur son propre marché de l'emploi par des apports extérieurs.

A la Réunion, même la détention d'un diplôme n'est pas un gage d'embauche. Près d'un an après leur sortie du système scolaire, moins de 20 % des bacheliers trouvent actuellement un emploi. Pour les autres, les chances sont encore plus faibles.

En effet, la moitié des emplois créés chaque année sont pourvus par des personnes venues de la métropole, les fameux "z'oreilles".

Cette concurrence porte d'abord sur les postes très qualifiés.

Pendant longtemps, cet apport a été indispensable. Il faut rappeler que dans les années 50, on ne comptait encore que 90 candidats bacheliers dans les trois classes de terminale de l'unique lycée de l'île.

Mais aujourd'hui encore, alors que la Réunion forme plusieurs centaines de bacheliers chaque année, la délégation a constaté que les entreprises, comme les administrations, continuent à recruter parmi les métropolitains pour les postes d'encadrement ou ayant une haute technicité.

Généralement, il ne s'agit pas d'une orientation délibérée mais qui est liée à la difficulté à trouver localement les qualifications requises. Consciente de ce grave problème, la région a d'ailleurs entrepris de mieux adapter les formations aux possibilités d'emplois en analysant les besoins du marché local d'ici l'an 2 000.

Cette concurrence s'exerce également au niveau des activités de service. Il faut rappeler que l'économie réunionnaise est fortement tertiaisée (70 % des actifs).

Mais, même pour les tâches pas toujours très techniques, il existe un problème de recrutement. L'île compte encore plus de 100 000 illettrés, soit 20 % de sa population. Chez les plus de 40 ans, 40 % peuvent être considérés comme tels.

L'échec scolaire reste considérable, malgré les efforts accomplis par les autorités régionales et départementales. Actuellement, 45 % des jeunes sortent encore du système scolaire sans qualification. 70 % de la population active n'a aucun diplôme et 8 % seulement a le niveau du baccalauréat (20 % en métropole).

Au bas de l'échelle, pour des activités peu rémunérées, il semble également que certains étrangers trouvent à s'employer. Ces derniers, essentiellement des comoriens, des Malgaches et des Mauriciens, seraient de l'ordre de 3 000 à 4 000.

Leur présence est liée aux difficultés des employeurs de trouver une main d'oeuvre disponible pour certains emplois physiquement pénibles ou mal rémunérés. Ils proviennent généralement d'Etats voisins où il n'existe pas de salaire minimum et où la protection sociale est moindre.

*

A bien des égards, le chômage n'est pas une caractéristique nouvelle de ce département. En 1982, celui-ci s'établissait déjà à 30 % environ de la population active. C'est son accroissement inexorable qui en fait un phénomène très préoccupant.

Mais ce qui marque le plus ces dernières années, c'est le développement des mesures sociales palliant le déficit des créations d'emplois.

2. "L'explosion" du RMI et des CES.

Ces deux dispositifs enregistrent à la Réunion des taux records.

a) Le RMI

Le Revenu Minimum d'Insertion a été institué par la loi n° 88-1088 du 1er décembre 1988 pour permettre aux plus démunis de disposer d'un minimum vital et favoriser les conditions de leur insertion sociale ou professionnelle.

Les conditions de son application aux DOM ont été précisées par un décret du 20 janvier 1989.

La législation relative au RMI applicable dans les DOM se différencie de celle de la métropole sur deux points. D'une part, elle prévoit un abattement de 20 % du minimum garanti de ressources justifié par le niveau inférieur du SMIC local. Cette différence est appelée dans le jargon administratif "créance de proratisation" et fait l'objet d'une gestion collective.

D'autre part, l'insertion est conçue dans un sens plus large puisqu'elle concerne à la fois l'habitat, l'emploi et la formation. Ce choix de l'habitat parmi les actions d'insertion retenues est lié à l'intensité exceptionnelle des besoins en logements sociaux et à la relative faiblesse des possibilités locales d'insertion économique directe ou même des actions de formation qualifiantes. La créance de proratisation est donc utilisée à cet effet.

• A la Réunion, il n'est pas excessif de parler d'une "explosion du RMI".

Dès les premiers mois de sa mise en oeuvre, le RMI est apparu comme une des données sociales majeures de ce département.

Certaines estimations laissaient prévoir un nombre de bénéficiaires proche de 40 000. Or, du 1er janvier au 31 décembre 1989, la caisse d'allocations familiales de la Réunion a reçu près de 100 000 demandes. On estime que plus de la moitié des familles réunionnaises a demandé cette allocation. Elle a fait l'objet, il est vrai, d'une très large information, pour ne pas dire "publicité", auprès de la population.

Six mois plus tard, après sa mise en place en juin 1989, on comptait déjà 42 700 allocataires. En juin 1990, le nombre de bénéficiaires dépassaient 45 000. En décembre 1990, celui-ci se situait

autour de 48 000. Le nombre d'allocataires continue à osciller entre 46 000 et 48 000 en fonction des régularisations trimestrielles.

Autrement dit, la Réunion, qui représente un peu plus de 1 % de la population française, compte 10 % des bénéficiaires du RMI.

Les études ont révélé qu'un Rmiste fait vivre en moyenne deux autres personnes. Le RMI couvre donc directement environ 125 000 personnes, c'est-à-dire le quart de la population réunionnaise !

Ces allocataires sont jeunes puisque 61 % ont moins de 40 ans et la moitié de ceux-ci ont moins de 30 ans. 88 % ont un niveau inférieur ou au plus égal au CEP. 75 % des allocataires sont des chômeurs ANPE, des non-inscrits ou des inactifs.

En majorité, ils n'ont pas d'expérience professionnelle. Pour ceux qui ont pu être employés, cette expérience s'arrête au niveau d'agent de service ou d'ouvrier sans qualification.

En décembre 1990, l'allocation mensuelle moyenne s'élevait à 1 672 F. Mais le total des prestations versées au titre de ce dispositif représente, en 1990, un milliard de francs.

Ceci est d'autant plus remarquable que le niveau de ressources garanti est inférieur de 20 % à celui versé en métropole.

• **Plus inquiétant encore, les demandes d'attribution continuent à progresser.**

Depuis le début de l'année 1991, les caisses d'allocations familiales ont dû traiter encore plus de 7 000 demandes.

Ce flux s'explique en particulier par l'aggravation du chômage et l'absence de débouchés suffisants sur le marché du travail. Il n'est pas encore compensé par un flux inverse qui serait lié aux sorties définitives au titre d'une insertion durable ou par la détection des fraudeurs.

Le nombre important d'allocataires est également lié à l'écart des prestations familiales par rapport à la métropole et l'importance du travail au noir. En effet, le RMI est une allocation différentielle. Pour en bénéficier, les ressources de la personne ne doivent pas atteindre le montant du RMI. Ces éléments doivent donc être au coeur des réflexions menées sur le RMI.

Sur le dispositif lui-même, deux constats s'imposent.

• **Les conditions de sa mise en place n'ont pas toujours permis de réaliser un contrôle efficace sur le bien-fondé de l'ensemble des demandes.**

On l'a vu, les centres communaux d'action sociale et la caisse d'allocations familiales ont dû faire face à l'instruction d'une quantité impressionnante de dossiers entre 1989 et 1990.

L'objectif, fort compréhensible, a été, semble-t-il, de promettre une attribution aussi rapide que possible du RMI aux bénéficiaires. Pour faire face aux demandes, le département a, pour sa part, recruté plus de 300 personnes. Elles ont été affectées aux centres communaux.

Perçu après 3 mois d'attente au départ, le premier versement était reçu au bout de 2 mois dès le second semestre 1989. Il est actuellement perçu 1 mois et demi après la demande.

Les croisements de fichiers (ASSEDIC, CAF, CGSS et DDTE) autorisés par la CNIL ont déjà permis de détecter près de cinq

mille fraudeurs. Une des sources les plus fréquentes de fraude est la dissimulation de ressources liées au travail clandestin.

Mais les services n'ont pas encore tous les moyens de développer ces contrôles. Chaque commission locale d'insertion compte de 3 à 6 000 dossiers c'est-à-dire largement plus que dans la majorité des départements métropolitains !

Cette situation montre à l'évidence la nécessité de développer les contrôles en créant par exemple un corps de contrôleurs chargés d'effectuer certaines vérifications sur le terrain.

• "L'insertion, c'est un mot de Paris".

Le versement de l'allocation de revenu minimum et des droits sociaux dérivés devait être lié à une implication personnelle du bénéficiaire dans un processus d'insertion sociale ou professionnelle. Ce volet du dispositif "RMI" connaît, en réalité, des difficultés.

Même si ce chiffre a beaucoup progressé par rapport à 1989, le nombre de contrats d'insertion signés en 1990 ne représente qu'un peu plus d'un quart du nombre des allocataires, soit 13 400.

Sur ces 13 400 contrats, 8 012 ont concerné des contrats emploi solidarité, soit un pourcentage de 60 %.

Les autres contrats se répartissent ainsi :

- autonomie sociale et santé	1 480	contrats
- habitat	1 293	
- formation	1 150	
- contrat de retour à l'emploi	468	
- contrats de travail	562	

- activités d'intérêt général	211
- contrats de travail saisonnier	224

Cette faiblesse du volet "insertion professionnelle" du RMI n'est pas propre à la Réunion. Mais il est accentué ici par la saturation de l'appareil de formation public et privé.

Cette formation, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, est d'ailleurs très mal adaptée au niveau des Rmistes. Selon les études menées en particulier par l'Office départemental de la Réunion, le niveau de formation initiale des Rmistes est bas : 90 % n'ont aucun diplôme, la moitié déclare ne savoir ni lire ni écrire. Or les effectifs des commissions locales d'insertion sont dérisoires par rapport à ces besoins.

Il faut noter également que des retards répétés dans la mise en place des crédits de la créance de proratisation ont eu pour conséquence de démobiliser les acteurs sociaux sur le terrain. Ce problème, souvent évoqué par les interlocuteurs de la délégation, constitue à ses yeux un des dossiers à résoudre en priorité. Il n'est pas admissible que, face à de telles questions, les lenteurs administratives puissent constituer un frein.

Autre élément qui a troublé de nombreux membres de la délégation : 30 % des allocataires ne souhaitent pas qu'on leur propose un contrat d'insertion (15 % n'ont par ailleurs aucune opinion). Sur les 55 % qui le souhaitent, la moitié ignore dans quels domaines ils désirent concrétiser leur souhait.

Ce problème pose d'une part la question des contrôles, déjà évoquée, et, d'autre part, celle de l'adaptation du dispositif d'insertion aux allocataires. Il existe un besoin considérable en formateurs et personnels d'encadrement que le marché local ne semble pas être en mesure de fournir. Pourquoi ne pas faire porter l'effort de formation sur les postes absolument nécessaires ?

Comme l'ont indiqué certains interlocuteurs, le RMI a permis à une grande partie de la population réunionnaise de sortir de la "précarité" en garantissant à la fois des ressources minimales et une protection contre la maladie.

En revanche, la question de l'insertion ne se pose pas dans les mêmes termes qu'en métropole. Comme cela a été dit à la délégation, **"c'est un mot de Paris"**. Généralement, les **bénéficiaires du RMI ne se sentent pas exclus de la société**. Ils peuvent souvent compter sur la solidarité familiale et de voisinage. 55 % des allocataires ont d'ailleurs en charge des enfants. Il convient donc de distinguer, d'une part ceux qui recherchent une insertion professionnelle mais qui, compte tenu des perspectives du marché de l'emploi et de leur faible niveau de formation, ne peuvent réaliser cet espoir et ceux pour qui la réinsertion se limitera à une mise à niveau ou une alphabétisation.

Les réactions et les attentes ne sont pas les mêmes. Chez la moitié des Rmistes néanmoins il existe une volonté d'insertion professionnelle qui actuellement ne peut trouver de réponse dans les structures mises en place.

b) Les contrats emploi-solidarité

En 1990, au plan national, les 300 000 contrats de cette nature ont été signés (70 % ont concerné des bénéficiaires du RMI). 25 000 ont été conclus dans le seul département de la Réunion.

• Les collectivités locales se sont littéralement "ruées" sur les contrats emploi-solidarité.

Les contrats emploi-solidarité (CES) ne sont évidemment pas les seules mesures d'insertion professionnelle déployées à la Réunion.

Mais les CES représentent 60 % des contrats d'insertion signés en 1990.

Créés par la loi du 19 décembre 1989, les CES se sont substitués à compter du 1er février 1990 aux travaux d'utilité collective (TUC), aux programmes d'initiative locale (PIL) et aux activités d'intérêt général prévues dans le cadre du RMI.

Dans l'esprit de la loi, ces contrats ont pour objectif de donner aux jeunes une première expérience de travail et aux adultes un moyen de réinsertion dans le cadre d'activités utiles à la collectivité. Ils donnent accès à un travail à mi-temps rémunéré sur la base du SMIC horaire, dans une collectivité territoriale, une association ou un organisme public.

Rien qu'à la Réunion, 25 000 à 30 000 contrats, selon les sources, ont été signés, or il faut noter que l'île ne compte que 24 communes. C'est le chiffre le plus élevé pour l'ensemble des départements français. Conçue initialement pour un an, cette mesure a été prolongée d'un an. La ville de Saint-Denis a signé, en 1990, 5 200 contrats, alors que ses effectifs municipaux tournent autour de 3 500. Le département compte environ 1 300 CES.

Sans celui-ci, il est probable que le seuil des 40 % de chômeurs aurait été atteint dès cette année. Mais à court terme une partie des CES sont d'une efficacité très limitée voire nulle.

• Une formation trop souvent "factice"

Les CES ont été conçus comme une étape dans l'insertion. Or, d'après de nombreux témoignages, la formation dispensée ne permet pas d'acquérir une véritable qualification. Il s'agit souvent de "petits boulots" dans les communes, comme les travaux d'entretien, l'aménagement des espaces verts ou la protection des passages piétonniers.

L'encadrement est généralement faible voire inexistant. Partout, on manque d'animateurs. La presse locale relate de

nombreux cas de jeunes appelés à participer à des stages d'insertion (en matière de musique notamment), mais auxquels aucun formateur n'a été affecté.

Mais ces stages ne peuvent généralement pas déboucher sur un emploi, faute d'une formation qualifiante, pas même dans le secteur public déjà très saturé. Or, les trois-quarts des titulaires d'un CES n'avaient jamais travaillé auparavant. Il s'agit donc de jeunes primo-demandeurs d'emploi à qui on a donné l'espoir d'un travail sans pouvoir le concrétiser, vu leur nombre ; **15 % de la population active réunionnaise est concernée !**

D'ores et déjà, certains élus appellent à un prolongement de la mesure au-delà des deux ans actuellement possibles. Mais faut-il maintenir une formule qui permet de donner de "l'argent de poche" aux jeunes sans perspective d'insertion professionnelle ?

*

Par ailleurs, ces contrats comportent des effets pervers sur les autres formes d'insertion. C'est ce qu'il convient d'étudier à présent.

3. Le développement des "effets pervers" sur l'emploi.

Ces effets pervers sont connus. Leur ampleur dans ce département souligne les limites des mesures appliquées jusqu'ici.

- **Le RMI à la Réunion a accentué les dysfonctionnements du marché de l'emploi.**

Ces effets pervers ont trait à la "désincitation" au travail, l'installation dans l'assistance, la croissance du travail au noir et la modification des consommations.

La "désincitation" au travail a été souvent évoquée devant les membres de la délégation. Elle se traduit, notamment, par la difficulté croissante pour les employeurs de main d'oeuvre temporaire ou saisonnière à trouver le personnel nécessaire. Les exemples les plus souvent cités concernent le secteur du bâtiment : la maçonnerie), l'agriculture (les coupeurs de canne) et le personnel de maison.

Pour la campagne 1990-1991, un dispositif spécial a dû être mis en place pour trouver des coupeurs de cannes. Le dispositif (appelé "mesure Soisson") permettait la prise en charge par l'Etat des cotisations de sécurité sociale de l'employeur s'il embauchait des bénéficiaires du RMI. Fin 1990, seuls 200 contrats ont été signés.

L'existence d'un chômage de très grande ampleur a habitué, par ailleurs, de nombreux ménages à vivre majoritairement de revenus de transfert, vie entrecoupée de plus en plus rarement de périodes d'activité. Le RMI n'a fait que renforcer pour un certain nombre de bénéficiaires cette vie d'assistance. Pour y pallier, il aurait fallu que le dispositif d'insertion soit bien plus performant qu'il ne l'a été.

Le développement du travail au noir, enfin, même s'il n'existe pas de statistiques sur ce sujet, a été corroboré par les partenaires sociaux. Les secteurs les plus touchés seraient le bâtiment, le commerce et les emplois domestiques. Dans le bâtiment, on estime que pour chaque salarié déclaré, il existe deux clandestins. Les contrôles exercés dans ce secteur par les services de la Préfecture depuis le début de l'année, ont permis environ 2 000 régularisations.

- Les CES ont un effet d'éviction sur l'apprentissage.

Outre les problèmes propres de ce dernier, le fait que la rémunération des apprentis soit inférieure à celle d'un titulaire d'un CES constitue une concurrence de ce type de contrats sur les formations en apprentissage.

Cette conséquence est grave car par rapport au CES, l'apprentissage offre une formation réellement qualifiante consacrée par un diplôme.

Depuis 1988, le nombre d'apprentis tend à régresser en-deçà du seuil des 2 000 personnes. Pourtant, il est prouvé que 50 % des apprentis formés trouvent une activité à leur sortie.

L'artisanat comporte des secteurs porteurs comme la filière bois, l'agro-alimentaire ou le bâtiment. Ce dernier notamment bénéficie des actions financées sur la créance de proratisation. On estime que 50 000 familles devront être relogées dans les dix ans à venir.

Mais, la Réunion manque de maîtres de stages. De plus, les jeunes se détournent de cette formation, pourtant remise à l'honneur dans le discours gouvernemental, qui comporte plus de contraintes et est moins bien rémunérée que d'autres formules, comme les CES.

*

Les CES ont connu un formidable succès mais que va-t-il se passer après ? Telle est la question. Dès la fin de l'année, 20 000 contrats devraient venir à terme.

La sortie massive de ces milliers de jeunes, guère mieux formés qu'un an ou deux plus tôt, constitue une menace très inquiétante pour l'avenir.

4. Les besoins d'aide sociale restent très importants

Comme en métropole, le département joue un rôle majeur en matière d'aide et d'actions sociales en faveur des plus défavorisés.

- **le volume des crédits d'aide sociale reste très important**

En 1991, les actions sociales représentent 1,6 milliard de francs soit 43 % du budget prévisionnel du département. En 1985, ce pourcentage atteignait 49 %. La diminution est donc toute relative.

Les raisons de cette situation sont connues :

- une population d'environ 600 000 personnes avec un taux d'accroissement environ quatre fois plus élevé que celui de la métropole ;

- certaines prestations sociales versées en métropole, mais non encore entièrement étendues à la Réunion (comme à l'ensemble des DOM) ;

- un retard dans les équipements scolaires, sanitaires et sociaux ;

- un taux de chômage record (37 % de la population active) qui touche plus de 86 000 personnes.

Autrement dit, l'instauration du RMI n'a pas allégée la politique d'aide sociale conduite par le département.

- **E'ailleurs, le RMI génère des dépenses importantes pour le département.**

En effet, les allocataires du RMI non couverts par un régime de sécurité sociale bénéficient de l'assurance personnelle. A la Réunion, 11 200 personnes sont dans ce cas.

Les cotisations qui en résultent sont obligatoirement prises en charge par le département. Celles-ci représentent une dépense de 100 millions de francs auquel il convient d'ajouter un rappel de cotisations au titre des années 1989 et 1990 de près de 155 millions.

Avec le financement des actions d'insertion qui représente 200 millions de francs, on peut estimer à près de 500 millions de francs la somme que le département est appelé à prendre en charge parallèlement au dispositif du RMI. Cette somme correspond à 15 % de son budget de fonctionnement !

● **Cette politique d'aide sociale s'appuie sur des actions multiples et coûteuses**

Elle s'organise autour de trois axes principaux :

- la prévention,
- l'accès pour tous au système de santé,
- les mesures de solidarité en faveur de catégories particulières.

En 1990, près de 400 millions de francs ont été consacrés à la prévention. Les actions de prévention ont touché des domaines très divers : campagne de dératissage, de prévention des maladies transmissibles, actions de protection maternelle et infantile (PMI) et plus généralement actions en faveur de la famille et de l'enfance.

L'accès au système de santé passe à la Réunion par le recours à l'aide médicale pour plus de la moitié de la population réunionnaise, soit en 1990, 315 000 bénéficiaires.

Cette aide représente pour le département un coût d'environ 600 millions de francs.

Enfin, en ce qui concerne les mesures de solidarité envers certaines catégories (personnes âgées, handicapés), il existe différents programmes visant à maintenir et à développer leur insertion dans le tissu social.

La délégation a pu visiter, par exemple, à Saint-André, trois réalisations très intéressantes : un groupe d'intervention pour les handicapés adultes spécialisé dans le transport des personnes à mobilité réduite qui, l'an dernier, a effectué plus de 5 600 interventions et deux centres d'accueil, l'un pour les enfants en difficulté, l'autre pour les handicapés adultes.

*

Partout, elle a été frappée par le sérieux des projets et des actions menées ainsi que par le souci de s'adapter au plus près aux besoins dans le cadre de structures à dimension humaine.

II. LES PROPOSITIONS DE LA MISSION

Dès son arrivée sur place, la délégation a cherché à se mettre à l'écoute des Réunionnais.

Des très fructueux contacts qu'elle a pu avoir avec des personnalités de tous horizons, elle a retiré un certain nombre de réflexions sur ce qu'il conviendrait de faire pour aider ce département à élargir ses perspectives actuelles.

Les orientations qu'elle soumet au Sénat et qu'elle propose au Gouvernement tournent autour de quelques idées simples :

- 1) accroître la déconcentration des pouvoirs,
- 2) appuyer les efforts méritoires du Conseil régional et du Conseil général en matière de formation, d'habitat et d'aide sociale,
- 3) mieux relier les formules de lutte contre le chômage des jeunes à des formations dans les entreprises,
- 4) poursuivre la politique de défiscalisation et d'ouverture vers le marché extérieur,
- 5) aligner les prestations familiales,
- 6) avancer avec prudence en matière de revalorisation du SMIC,
- 7) lutter contre la société de surconsommation "à l'américaine".

1. Accroître la déconcentration des pouvoirs

De nombreux interlocuteurs de la délégation ont attiré son attention sur les retards importants constatés dans la liquidation de la créance de proratisation due par l'Etat au titre du RMI.

Ce retard est lié à l'excessive concentration des compétences dans ce domaine. Les autorités locales sont obligées d'attendre le feu vert des administrations parisiennes concernées pour pouvoir engager les crédits. Ce problème est d'autant plus mal perçu localement que les communes avancent des fonds importants pour la mise en oeuvre de mesures telles que les contrats emploi-solidarité. Lorsque l'Etat tarde à rembourser ces avances, les collectivités locales se retrouvent confrontées à des difficultés financières.

Afin d'accroître l'efficacité des mesures dans ce domaine, le préfet devrait bénéficier d'une plus grande marge de manoeuvre, tant vis-à-vis des actions d'insertion que des problèmes de formation.

Cette déconcentration devrait porter, en outre, sur les trois domaines suivants :

- les crédits du FIDOM (le fonds d'investissement des départements d'outre-mer),
- le financement du logement social et des mesures de résorption de l'habitat dégradé,
- les aides à l'emploi, en général.

2. Appuyer les efforts du Conseil régional et du Conseil général en matière de formation et d'habitat

En application des lois du 19 mars 1946 et du 31 décembre 1982, la Réunion est à la fois un département et une région.

a) la formation professionnelle

La formation est, comme en métropole, une compétence relevant de la région.

Cela peut paraître surprenant dans un département français mais une des priorités en matière d'éducation est que les enfants aient "une bonne maîtrise du français au sortir du primaire". Cette remarque entendue lors d'une réunion au conseil régional situe l'ampleur du problème.

• **L'une des priorités absolues de la Réunion est de mieux former ses jeunes.**

Le niveau de qualification de la population réunionnaise est en effet faible : 79 % sont de niveau VI, 13 % de niveau V (diplômes de techniciens) et seulement 8 % de niveau IV (baccalauréat) et plus. Ce retard se retrouve au niveau de la population active : 74 % de ceux-ci sont de niveau VI, 15 % de niveau V et 11 %, seulement, de niveau IV et plus.

L'illétrisme a reculé mais n'a pas disparu : 16 % de la population peut être considérée comme analphabète et 8 % n'arrive qu'à déchiffrer des textes sans en maîtriser la compréhension.

Or, les conditions actuelles du développement économique exigent une importante amélioration des niveaux de formation générale et de qualification, compte tenu des mutations technologiques, de l'évolution des méthodes d'organisation du travail, de la transformation des structures de production et de diffusion ainsi que des contraintes de la compétitivité .

Le Conseil régional a entrepris un pari audacieux. En décembre 1988, il s'est doté d'un **schéma prévisionnel des formations initiales** qui prévoit d'ici l'an 2 000, les différentes qualifications qui devront être fournies par le système scolaire ainsi que le programme des investissements nécessaires pour faire face à l'accroissement annuel des effectifs de l'enseignement secondaire.

Ce schéma fixe pour objectif de **porter à 70 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, c'est-à-dire au niveau de qualification IV. Cet objectif est à rapprocher du projet**

gouvernemental de conduire au plan national 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Il suppose donc une réduction très importante des flux de sortie scolaire sans qualification. Le pourcentage de bacheliers pour les dernières classes d'âge avoisine 20 % actuellement.

Ceci a conduit à élaborer parallèlement un schéma d'orientation de la formation professionnelle destiné à permettre une adéquation entre les actions de qualification et les besoins prévisibles en matière d'emplois d'ici l'an 2 000.

En l'an 2000, on estime que les emplois de niveau VI ne constitueront plus que 47 % des emplois disponibles ; en revanche, les emplois de niveau V et de niveau IV et au-delà constitueront respectivement 27 % et 26 % des emplois.

Une large part sera donc faite à l'enseignement technique. La région prévoit qu'il y aura dans les lycées et les lycées professionnels presque autant d'élèves qu'il y en a actuellement dans les collèges. Les hypothèses sur lesquelles s'est basée la région sont les suivantes :

- une baisse générale dans l'agro-alimentaire "sucre" ;
- une augmentation de la demande dans l'agro-alimentaire hors sucre ;
- un maintien des besoins du BTP par un rééquilibrage en faveur des TP ;
- un accroissement important dans les services marchands aux entreprises et aux particuliers ;
- une transversalité des groupes de formation mécanique, électricité, électro-mécanique, électronique pour des activités de maintenance ;
- une augmentation régulière ou forte dans toutes les activités du secteur tertiaire avec prédominance des techniques de bureautique, télématique, gestion informatisée, commerce et distribution, arts appliqués et information, communication, documentation, relations publiques où de nouveaux métiers apparaîtront ;

- une forte augmentation de la demande pour une élévation du niveau général nécessitée par la polyvalence et le besoin d'adaptabilité notamment.

• **Il convient d'encourager les efforts des responsables locaux dans ce domaine.**

Il s'agit d'un handicap majeur au développement économique. En effet, la sous-qualification des actifs prive les entreprises de la capacité de s'adapter aux évolutions des techniques et des organisations du travail.

En 1990, 700 millions de francs ont été consacrés à la formation professionnelle à la Réunion. La région a participé à hauteur de 274 millions de francs mais l'Etat et les entreprises ont également participé respectivement pour 292 et 30 millions de francs, sans compter les allègements de charges sociales et les interventions du Conseil général, notamment dans le cadre du RMI et de la formation des professions médico-sociales.

En 1991, ces crédits seront portés à 779 millions. La région s'est en effet engagée à doubler le nombre d'établissements techniques en 5 ans (1988-1993). L'université devra former trois fois plus d'étudiants. **Mais elle a besoin de 700 enseignants en plus ! C'est une des raisons pour lesquelles il convient de faciliter les formations complémentaires en métropole en organisant des stages à durée limitée et selon des programmes très précis.**

• **Il est nécessaire, par ailleurs, de mieux coordonner ces actions.**

Chaque financeur offre une juxtaposition de stages indépendants ne débouchant que rarement sur une véritable validation.

La région souhaite qu'à travers un organisme de coordination unique par exemple, le comité régional de l'emploi et de la formation, associant notamment l'éducation nationale, le dispositif de formation soit recentré sur l'individu.

L'idée du "guichet unique", reprise récemment par le Gouvernement dans son pacte de solidarité, doit être concrétisée rapidement.

Mais il paraît légitime de laisser la région piloter et harmoniser les différents dispositifs de formation.

b) L'habitat

La croissance du nombre de ménages liée à la jeunesse de la population et le rajeunissement indispensable du parc entraînent des besoins importants de logements neufs de l'ordre de 8 à 10 000 logements par an pour la décennie qui s'ouvre.

Il faut souligner que les locations sont très chères dans le secteur privé. Les loyers sont comparables aux loyers métropolitains dans le secteur social et plus élevés dans le secteur privé moderne où Saint-Denis se situe à un niveau de prix comparable à la moyenne de l'agglomération parisienne. Quant aux secteurs dégradés et traditionnels le niveau moyen du loyer mensuel en 1989 y dépassait 1 000 francs.

Ces loyers grèvent lourdement le budget de personnes dont les revenus restent souvent très modestes.

L'affectation d'une partie essentielle de la créance de proratisation aux logements a permis de programmer la construction de 6 000 logements neufs cette année.

Il faut souligner les initiatives intéressantes menées par le département dans le cadre de ses actions d'insertion par l'habitat.

Celles-ci visent tant l'amélioration des logements que l'accession à la propriété par les démunis notamment les Rmistes.

Tous ces efforts qui représentent pour le département un coût de 135 millions de francs doivent être soutenus. On estime à 16 000 le nombre de Rmistes à reloger. Par ailleurs, 4 000 cohabitent avec des parents et pourraient prétendre à une aide pour leur logement.

*

Tout doit être mis en oeuvre pour accélérer encore le rythme de construction des logements sociaux et de réhabilitation des immeubles insalubres.

Un doublement des crédits actuellement affectés serait en particulier nécessaire. Il permettrait de créer quelques milliers d'emplois supplémentaires.

3. Mieux relier les formules de lutte contre le chômage des jeunes à des formations dans les entreprises

La Réunion connaît contrairement à beaucoup de pays européens, mais un peu comme en France, un fort taux de chômage au niveau de l'entrée sur le marché du travail.

L'accroissement du nombre de jeunes chômeurs rend souhaitable le développement des formations dans les entreprises qui sont les seuls gisements d'emploi possibles à l'avenir.

● **assez "d'argent gratuit" !**

Ni le RMI, ni les CES ne peuvent répondre au désir de plus en plus de jeunes de recevoir une vraie qualification et obtenir un emploi. Cette volonté de responsabilisation doit être encouragée.

La solution passe sans aucun doute par les entreprises. Comme l'a souligné un conseiller municipal à la délégation, les jeunes ne veulent plus "d'argent gratuit" mais un travail rémunéré, plus conforme à leur dignité.

Celle-ci doit se traduire par une amélioration significative du dispositif d'**allègement des charges sociales** pour les embauches nouvelles effectuées par les entreprises dans le cadre de la croissance de leurs activités. Il devrait en être de même pour les salariés qui acceptent de suivre une formation en entreprise. Il apparaît souhaitable d'aider les entreprises à développer des **plans de formation qui seraient pris en charge par des crédits publics**. Ces prises en charge pourraient également s'effectuer par le biais des conventions du Fonds national pour l'emploi (FNE).

Une partie des aides ne devrait plus être versée sous forme d'allocations personnelles mais plutôt par l'intermédiaire des entreprises. Pour un emploi créé à la Réunion, il a fallu investir en capitaux de 500 000 à 1 million de francs ces dernières années.

● **Cette formule présente de nombreux avantages :**

- il existe, à la Réunion, une pénurie de formateurs. Les entreprises ont aujourd'hui un personnel qui pourrait le cas échéant dispenser une qualification pratique ;

- cette association précoce favorisera l'embauche. L'entreprise qui aura pendant plusieurs mois pu suivre le travail d'un jeune sera en mesure de l'évaluer et éventuellement, si ce dernier donne satisfaction, de l'embaucher ;

- ceci peut contribuer à développer cette fameuse "culture d'entreprise" qui fait défaut à la Réunion. Cette dernière reste encore marquée par son passé colonial et agricole. De plus, la fonction publique, du fait notamment des rémunérations offertes, a longtemps exercé une forte attraction sur les générations précédentes.

Ces mesures supposent que l'économie soit remise à l'honneur aux dépens du simple traitement social du chômage. Elles impliquent également une **évolution des mentalités**. Certains signes sont d'ailleurs encourageants ainsi que le prouvent certaines organisations de chefs d'entreprise très dynamiques au plan local, comme le COLIER.

*

On ne saurait conclure sur ce point sans saluer les initiatives de la Chambre du commerce et de l'industrie pour ouvrir l'accès des jeunes Réunionnais au réseau des établissements d'enseignement des chambres consulaires dans les domaines où la faiblesse des effectifs et la spécificité des formations ne permettent pas l'organisation des enseignements sur place.

Il paraît en effet tout à fait souhaitable que les jeunes Réunionnais puissent venir se former ou compléter leur formation en métropole, et ultérieurement en faire bénéficier leur département.

4. Poursuivre la politique de défiscalisation et d'ouverture vers le marché extérieur.

Le niveau de développement économique de la Réunion est au plan régional l'un des plus élevés.

Toutefois, il convient de rappeler que cette île, qui est un bastion avancé de la France au milieu de l'Océan indien, connaît un

retard de développement par rapport à la moyenne des pays de la Communauté économique européenne.

• **Malgré ses handicaps naturels, la Réunion est une île en mutation rapide**

Il est devenu banal de souligner les handicaps structurels de ce département que sont l'insularité, le manque de ressources naturelles, le relief (volcanique) et un climat difficiles (le cyclone Firinga en témoigne), ainsi que, plus généralement, la dépendance de son économie vis-à-vis de l'extérieur.

Si on y ajoute la concurrence des productions des pays voisins qui bénéficient notamment de faibles coûts salariaux et le fait que la métropole dont elle est très dépendante (les transferts financiers de l'Etat s'élèvent à environ 10 milliards chaque année) se trouve à 10 000 kms, on aura un aperçu des freins et des obstacles actuels à la croissance économique de l'île.

Ces données structurelles ne doivent pas masquer, toutefois, la profonde mutation qui s'est opérée **depuis les années 60.**

En effet, si la départementalisation date de 1946, c'est surtout à partir de 1962 que la Réunion a commencé à bénéficier des fruits de la croissance, une fois la France reconstruite et détournée de ses conflits coloniaux.

Même si la Réunion reste marquée par son passé "d'île à sucre" (la délégation a pu admirer les vastes champs de cannes qui continuent à couvrir une grande partie des surfaces cultivées), elle est passée d'une société rurale à une **société qui s'urbanise à un rythme accéléré.**

La Réunion connaît une croissance réelle, quoique irrégulière. Sur la période 1974-1988, le taux moyen d'augmentation du PIB a été de l'ordre de 5,5 % par an. Celle-ci a été cahotique de

1975 à 1986, faible de 1983 à 1985. En revanche, elle a été forte sur la période 1987 à 1989 avec un taux de croissance réel du PIB entre 9 et 10 %, soit sept fois la moyenne métropolitaine !

Certes, l'économie sucrière, à travers la filière canne-sucre-rhum-bagasse, demeure l'activité essentielle de la Réunion. La culture de la canne à sucre occupe 56 % de la surface agricole utilisée. Elle représente 35 % de la consommation agricole finale et environ 80 % de la valeur totale des exportations.

Mais l'agriculture n'emploie plus que 9 % de la population active (elle a perdu 20 000 emplois en trente ans) et les structures foncières sont en évolution rapide du fait, notamment, de l'action de la SAFER et du développement de l'irrigation. La Réunion a su maintenir une production constante de sucre (250 000 tonnes) et éviter le processus de dégradation constaté dans d'autres départements d'outre-mer.

L'industrie occupe pour sa part seulement 18 % de la population active. Ce secteur est composé de PME (environ 280 unités et 7 500 emplois) regroupées autour des deux branches essentielles de l'activité économique locale : l'agro-alimentaire et le bâtiment.

En revanche, l'île connaît une hypertrophie du secteur tertiaire puisqu'il emploie 70 % des actifs. Le commerce et les services connaissent un développement remarquable mais également préoccupant car ils sont à court terme peu créateurs d'emplois.

Pour créer de véritables emplois productifs, la Réunion a besoin de développer et de "muscler" son industrie.

• Dans cette perspective, il apparaît que la politique de défiscalisation doit être poursuivie et développée.

La défiscalisation a permis : ce département de connaître une croissance soutenue entre 1987 et 1990. Elle a maintenu les investissements à un niveau élevé de l'ordre de 25 % du PIB notamment dans le secteur privé. Loin de réduire les recettes de l'Etat, les mesures de défiscalisation ont généré une augmentation de l'impôt sur les sociétés de 42 % !

Mais les effets de cette mesure tendent à s'estomper. Selon les observateurs locaux, ceci est lié :

- d'une part à l'attraction moindre de la loi de défiscalisation au fur et à mesure que se réduisent les taux d'exonération fiscale ;

- d'autre part, à la diminution du nombre des clients susceptibles d'investir pour bénéficier d'une réduction d'impôt.

Il conviendrait donc :

- de poursuivre la **politique de défiscalisation** menée depuis 1987. Ce dispositif devrait être orienté vers les investissements dégageant au regard des indicateurs économiques une bonne rentabilité (immobilier d'entreprise, équipements touristiques et de loisirs).

- de l'étendre aux actions de **formation professionnelle** menées par les entreprises en faveur des jeunes désirant travailler dans les secteurs porteurs mentionnés ci-dessus.

- de l'élargir aux **particuliers** : cela permettrait aux nouveaux ménages disposant d'un revenu du travail d'accéder à la propriété. Le secteur du bâtiment en bénéficierait par conséquent.

- de prévoir, par ailleurs, un dispositif de soutien d'ordre fiscal (et social le cas échéant) aux **petites entreprises** qui constituent l'essentiel du tissu économique réunionnais.

● **La Réunion doit être ouverte sur l'extérieur.**

Compte tenu de son emplacement dans l'Océan indien à mi-chemin entre l'Afrique et l'Asie, et de sa proximité avec l'Afrique

du Sud et de Madagascar, la Réunion peut raisonnablement prétendre devenir une terre d'accueil et de réussite pour les investisseurs internationaux.

L'île a encore besoin néanmoins de se doter des équipements et des dispositifs de nature à attirer ces investissements.

L'Etat a déjà annoncé certaines mesures portant sur l'environnement économique.

Bien que dotée d'équipements modernes, notamment portuaires et aéroportuaires et de services financiers et techniques développés, la Réunion a encore des besoins en matière d'infrastructures, notamment pour son équipement rural et son réseau routier. La délégation a pu constater en effet sa qualité inégale.

Mais pour développer l'accueil des entreprises extérieures, trois pistes particulières pourraient être davantage explorées : la création de zones franches de services, la création d'équipements structurants (zones d'activités et bâtiment d'accueil) favorisant l'installation à des coûts mondialement concurrentiels (comme par exemple à Taïwan) et le partenariat avec les régions françaises et européennes.

Par ailleurs, le projet de faire de la Réunion une plateforme de l'Europe dans l'Océan indien mérite d'être soutenu.

La Communauté s'intéresse aux départements d'outre-mer qui, juridiquement, font partie de son territoire. Elle participe à de nombreux projets. Ses concours financiers entre 1988 et 1993 s'élèveront à plus de six milliards de francs.

La visite sénatoriale a d'ailleurs coïncidé avec une mission de l'Assemblée européenne axée sur le développement régional.

Il faut noter enfin que le dispositif d'incitations à l'exportation reste trop réduit. Alors que certains marchés s'ouvrent à nouveau (c'est le cas notamment de Madagascar), il serait peut-être opportun de développer les aides à la prospection ainsi que les subventions à l'exportation.

*

Comme l'ont souligné de nombreux responsables économiques locaux, la **Réunion a besoin d'une véritable ambition économique** qui entraîne l'adhésion des décideurs comme de la population.

Bien qu'ayant eu peu de temps pour l'apprécier le sentiment de la délégation est que cette mobilisation est en voie de s'affirmer.

5. Aligner les prestations familiales

Les prestations familiales entrent pour une part essentielle dans la différence existant entre les prestations sociales versées dans les DOM et en métropole.

L'acuité de ce problème a été encore accrue par l'entrée en vigueur du RMI.

• **L'écart des prestations familiales entre la métropole et les DOM n'est pas justifié.**

En effet, les prestations familiales sont **un droit**. Aucune raison ne justifie le maintien de cet écart. Il s'agit d'une question de principe, liée à la citoyenneté. Il faut rappeler d'ailleurs que des

progrès ont été réalisés en matière d'assurance vieillesse et d'aide sociale depuis l'entrée en vigueur de la loi de programme de 1986.

Comme l'a souligné M. Roger Lise, rapporteur pour la commission des Affaires sociales du budget des DOM-TOM dans le cadre de la dernière loi de finances, les prestations familiales entrent pour 80 % dans le retard des DOM en matière de prestations sociales. Mettre fin à ces inégalités permettra donc de franchir un pas important vers l'égalité sociale.

Par ailleurs, l'alignement permettra de clarifier la situation des Rmistes. Le RMI étant "un différentiel", il n'est pas douteux qu'un niveau de prestations identiques en outre-mer et en métropole réduira le nombre d'allocataires du RMI. Les responsables réunionnais, s'appuyant sur certaines études menées par la caisse nationale d'allocations familiales, pensent pouvoir ainsi réduire de 20 % le nombre de Rmistes, soit 10 000 à 12 000 allocataires en moins. En cas d'alignement l'ensemble des prestations familiales, entre 20 000 et 25 000 allocataires pourraient être décomptés.

L'alignement des prestations familiales doit donc être réalisé dans les plus brefs délais.

• **L'alignement proposé par le Gouvernement reste limité aux seules allocations familiales.**

Le Gouvernement a déposé devant le Parlement, lors de la présente session, un projet de loi qui propose d'aligner d'ici 1995 les allocations familiales.

Toutefois, il n'a pas jugé utile d'y consacrer un projet à part entière puisque celui-ci a été présenté dans le cadre d'un DMOS (1).

Par ailleurs, alors que le rapport Ripert déposé en décembre 1989 proposait deux étapes à l'alignement complet (1993

(1) projet de loi portant diverses mesures d'ordre social

pour les allocations familiales et 1995 pour le reste des prestations familiales), la loi adoptée en dernière lecture par l'Assemblée nationale le 29 juin dernier ne vise que les allocations familiales dont le montant dans les DOM sera porté progressivement d'ici 1995 au niveau métropolitain.

Même si elle marque un progrès, celle-ci n'est pas satisfaisante. Aucune échéance n'est fixée en matière d'alignement des prestations familiales dans leur ensemble. Or, ce dernier permettrait d'empêcher la dérive des crédits du RMI.

Par ailleurs, la loi comporte une disposition qui tend à supprimer le fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, le FASSO, et à le transformer en une prestation "restauration scolaire" gérée par les caisses d'allocations familiales.

● Il conviendrait de maintenir le financement collectif des cantines.

Le FASSO existe depuis 1963. Il a été créé dans chaque département d'outre-mer afin de compenser par l'octroi de prestations collectives la différence entre les prestations familiales versées en métropole et dans les DOM. Initialement assez diverses, les activités qu'il finance se sont recentrées il y a une dizaine d'années autour de la prise en charge du fonctionnement des cantines scolaires. Actuellement, le fonds représente 53 % du financement de celles-ci, 40 % étant pris en charge sur les communes et 7 % par les familles.

A la Réunion, la part de financement par le FASSO est encore plus important puisqu'il représente 56 %, les familles ne prenant à leur charge que 2 % du coût de fonctionnement des cantines.

Il est évident que l'objectif du Gouvernement qui consiste à réduire le volume des crédits du FASSO de 412 millions à 275 millions, conformément aux propositions du rapport Ripert, conduit à

faire reporter le poids du financement des cantines sur les communes ou sur les familles.

Or, la situation actuelle des communes ne leur permet pas d'envisager un accroissement de leur participation. Tous les élus rencontrés sur place l'ont confirmé à la délégation sénatoriale, ainsi que le Président de la Chambre Régionale des Comptes.

Quant à faire passer de 2 % à 25 % du coût total de la restauration scolaire la contribution des parents, comme le souhaite le Gouvernement, cela apparaît assez irréaliste dans les délais proposés, c'est-à-dire avant 1995.

Ceci pénalisera les familles nombreuses ou les plus modestes. Le risque est donc grand que les parents retirent leurs enfants des cantines.

Il faut craindre alors pour la santé de ces derniers. **Avant la création du FASSO, les enfants souffraient fréquemment de sous-alimentation et de carences alimentaires, en raison d'une alimentation faible en protides et en vitamines A, B et C.**

Une enquête réalisée en 1957-1958 dans ce département constatait un retard général de croissance (3,1 kg et 4 à 5 cm de moins en moyenne par rapport aux enfants métropolitains du même âge) accompagné d'effets secondaires (baisse d'acuité visuelle, fatigabilité, caries dentaires, etc.).

Les cantines ont joué un rôle majeur dans la promotion d'une alimentation plus équilibrée pour les enfants à la Réunion. Beaucoup des interlocuteurs de la délégation ont souligné le fait que de nombreux enfants se lèvent très tôt pour aller en classe et n'ont pour seul repas chaud, voire pour tout repas dans la journée, que celui qui est servi par la cantine.

Il est à craindre que des déséquilibres nutritionnels réapparaissent avec la baisse des fréquentations des cantines. Il faut se rendre compte que, jusqu'à présent à la Réunion, la cantine est considérée comme un service gratuit ou quasi-gratuit pour presque tout le monde.

A la mairie de Saint-Denis, il a été indiqué que sur les 20 000 repas distribués chaque jour, 15 200 l'étaient à titre gratuit.

En cas de baisse de fréquentation des cantines, on risque également de devoir licencier le personnel en surnombre. Or, actuellement les cantines emploient plusieurs centaines de personnes, dont **beaucoup de mères de famille qui viendront grossir le nombre de chômeurs.**

Enfin, la réduction de l'aide indirecte accordée au **secteur agro-alimentaire réunionnais**, fournisseur privilégié des cantines municipales pourrait provoquer une grave crise dans ce secteur.

Certes, les cantines bénéficient aussi aux grosses sociétés de distribution de produits alimentaires qui importent une partie importante de leurs produits. Mais elles font vivre également une partie non négligeable de petits fournisseurs locaux.

*

Les cantines devraient pouvoir continuer à être gérées et financées **collectivement** par un prélèvement sur les allocations familiales.

Il conviendrait en l'espèce de s'inspirer du système de fonds spécifique créé lors de la mise en place du RMI dans les DOM, ou "créance de proratisation" correspondant à 20 % des allocations versées au titre du RMI.

Mieux vaut un alignement rapide sur les taux de la métropole et une créance de proratisation que des niveaux différents que nos concitoyens ne comprennent pas. Quelle peut être la logique d'une attitude consistant à accorder des prestations sociales au taux plein à des étrangers arrivant en métropole et à les refuser aux citoyens français des DOM ?

6. Avancer avec prudence en matière de rattrapage du SMIC (1)

Parmi les nombreux dossiers liés à l'égalité sociale figure la question du SMIC.

Suite au rapport Ripert, le Gouvernement s'est engagé à revaloriser rapidement le SMIC dans les DOM afin de le porter au niveau métropolitain.

• Le SMIC réunionnais est encore inférieur d'environ 20 % au SMIC métropolitain

Cet écart est plus important que celui qui existe avec les Antilles-Guyane, soit 17 %. Il résulte du décrochage qui s'est produit il y a plus de vingt ans lorsque les augmentations consécutives aux accords de Grenelle n'ont pas été répercutées dans les DOM.

(1) Mme Bezuède ne partage pas cette réserve en faveur d'une augmentation de 20 % du SMIC, complémentaire de l'alignement sur la métropole des allocations familiales.

Elle pense que l'alignement du SMIC aurait une double conséquence sur le niveau de vie en augmentant le pouvoir d'achat et sur l'emploi par développement de la consommation et de la production.

Une telle augmentation pourrait être supportée sans trop de difficultés par les plus grandes entreprises de canne à sucre, rhum, BTP tourisme, cultures industrielles...

Par contre, les 9 000 entreprises artisanales avec 20 000 emplois, soit 14 % de l'ensemble de l'île devraient recevoir une aide importante de l'État mais représentant un investissement pour l'île à court et moyen terme.

La revalorisation du salaire minimal repose sur deux arguments :

- le SMIC est un droit lié à la qualité de citoyen français. Il doit être égal pour tous ;

- il faut maintenir un écart suffisant entre les revenus du travail et ceux issus des transferts sociaux. Actuellement un chef de famille avec trois enfants qui touche le RMI et les allocations familiales perçoit autant qu'un travailleur rémunéré au SMIC. Cette situation constitue une des causes de la "désincitation" au travail.

• **Toutefois, un alignement du SMIC réunionnais sur celui de la métropole n'apparaît pas opportun.**

De sa mission, la délégation sénatoriale retire la conviction que les entreprises du département ne sont pas en mesure actuellement d'assurer le coût financier d'un tel alignement.

Ce constat est lié d'abord à la structure des emplois. 45 % des salariés réunionnais perçoivent moins que le SMIC métropolitain. Or, actuellement seuls 25 % de ceux-ci ont un revenu égal au SMIC réunionnais.

Outre le coût financier de ces nouvelles charges, il faut penser aux revendications salariales qui ne manqueront pas d'apparaître pour les salaires moyens. Le marché régional est déjà quasiment fermé aux entreprises réunionnaises en raison de leurs coûts de production. L'alignement représente un risque majeur pour la concurrence et donc l'emploi.

Par ailleurs, ce pouvoir d'achat supplémentaire entraînerait un accroissement du niveau des importations et un **dérapiage certain au niveau des prix locaux**. Au final, une augmentation trop rapide du SMIC provoquerait des effets inverses de ceux recherchés en aboutissant à une baisse du nombre d'emplois salariés.

Selon les simulations réalisées par la Chambre de commerce et d'industrie de la Réunion, les entreprises pourront difficilement accepter une détérioration importante de leur situation financière sans réagir. Quelles que soient les hypothèses (réduction des investissements, substitution du capital au travail, augmentation des prix de ventes), **cette mesure n'aurait pas d'effet dynamisant sur l'emploi.**

Tout au contraire, dans l'hypothèse la plus défavorable, elle se traduirait pas une variation négative du PIB de - 15 % et une diminution conséquente de 28 000 emplois.

Dans une hypothèse moins pessimiste, avec des mesures d'accompagnement de la part de l'Etat, la diminution du PIB serait d'environ - 2,5 % et celle de l'emploi de - 4 %, soit 10 000 emplois en moins.

Dans toutes les hypothèses, cette mesure aura un effet négatif sur l'emploi salarié.

Il convient donc d'être extrêmement prudent avant de décider tout relèvement important du niveau du SMIC.

• **Cette analyse est corroborée par les observations de l'OCDE**

Dans une étude récente consacrée à la France, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) établit un lien direct entre le coût global du travail pour les travailleurs les moins qualifiés lorsque celui-ci est supérieur au niveau d'équilibre, et la diminution du nombre d'emplois salariés.

Elle considère que la situation de l'emploi que connaît la France est imputable en partie au niveau du salaire minimal national qui est aujourd'hui supérieur au salaire d'équilibre (c'est-à-dire à

celui qui résulterait de la simple confrontation entre la demande et l'offre de travail). L'OCDE souligne, en effet, que dans la plupart des autres pays, il n'existe pas de salaire minimal ou, s'il a été institué, cet écart a été fortement resserré au début des années 1980, puis a été stabilisé.

En France, la différence entre le salaire moyen dans l'industrie et le SMIC est passée de 57 % à la fin des années 70, à 43 % seulement en 1985.

Plus explicitement encore, l'OCDE estime que tout rétrécissement des écarts de salaires va à l'encontre du but recherché dans le domaine de l'emploi, nonobstant son impact sur la répartition des revenus individuels. Depuis 1973, les pays où la dispersion des salaires est la plus faible ont connu, en effet, la plus forte augmentation du chômage.

Transposée à la Réunion, cette analyse indique très clairement ce qu'il ne faut pas faire. L'augmentation du SMIC alourdirait le coût relatif d'embauche du nouveau salarié, généralement sans qualification ni expérience. Cela aurait un effet d'éviction direct sur l'emploi des jeunes. Compte tenu du faible niveau de qualification de ces derniers à la Réunion, l'aggravation de charges financières pour l'entreprise aura encore plus d'effets pervers.

*

L'alignement du SMIC sur le niveau métropolitain ne peut donc être envisagé à court ou moyen terme.

La priorité doit être donnée au développement des entreprises qui seules peuvent créer de véritables emplois productifs.

Si le Gouvernement souhaite malgré tout, dans la perspective légitime de l'égalité sociale, entreprendre cet alignement,

il serait beaucoup plus efficace que la différence actuelle entre le SMIC métropolitain et le SMIC réunionnais (soit 20 %) soit consacrée à la politique de formation afin d'accélérer le rattrapage des niveaux de qualification.

7. Lutter contre la société de consommation "à l'américaine".

Tous les Réunionnais ne succombent pas au mirage de la société de consommation et cet intitulé peut paraître un peu provocateur. Le PIB par habitant de ce département ne représente d'ailleurs que 40 % de celui de la métropole.

Mais, on y constate un niveau de consommation hors de mesure avec ses ressources économiques. Comme le souligne parfaitement le maire de Saint-Denis, M. Gilbert Annette : "le problème du Réunionnais, c'est qu'il produit comme un Tanzanien et veut consommer comme un Parisien".

● **Cette surconsommation est alimentée par l'accroissement des transferts sociaux.**

Certes, il convient d'être prudent lorsqu'on se penche sur la "balance extérieure" de la Réunion. C'est comme si on se fondait sur les statistiques d'importations/exportations de la Corse. Mais force est de constater que les exportations de l'île (environ 1 milliard de francs) ne couvrent que 10 % des importations (10 milliards de francs).

Il est clair qu'une part non négligeable de cette consommation est alimentée par l'accroissement des transferts sociaux. Entre 1975 et 1985, alors que les revenus du travail ont été multipliés par 3,4, la consommation finale des ménages a, elle, été multipliée par 4,2.

Les transferts sociaux représentent une dépense par habitant qui est le double de celle réalisée en France. Par rapport au revenu disponible brut, les transferts représentent entre 35 et 40 %.

Le RMI n'a fait qu'accentuer cette tendance puisqu'un sixième de l'ensemble des crédits qui y sont consacrés sont attribués à la Réunion, soit un milliard de francs.

Or, les analyses économiques prouvent que la propension à consommer est d'autant plus grande que le revenu est faible. A la Réunion, celle-ci avoisine 90 %. L'épargne ne constitue que 10 % du revenu des ménages.

Dans la structure de la consommation finale des ménages, on constate que les rubriques "transports" et "culture, loisirs, éducation" représentent respectivement 24 et 12 %. En métropole, ces taux atteignent respectivement 15 et 10 %.

De fait, l'île compte environ 120 000 postes de télévision, un parc de magnétoscopes, proportionnellement deux fois plus important qu'en métropole et plus de 140 000 voitures, pour un réseau routier de 950 km, déjà saturé.

Les sommes consacrées aux jeux de hasard sont passées de 410 à 750 millions entre 1989 et 1990.

● Ces transferts ont des effets pervers à plusieurs niveaux :

- ils renforcent les comportements d'assistés. Un père de famille avec trois enfants, percevant le RMI et les allocations familiales, reçoit autant d'argent sans travailler qu'une personne rémunérée au SMIC.

- ils bouleversent également les structures familiales. La délégation a eu son attention attirée sur l'allocation au parent isolé

(API). Celle-ci avait eu un effet négatif très important sur le nombre de mariages. Son montant moyen, voisin du RMI, et ses conditions d'attribution constituent une incitation au concubinage. De fait, plus d'un enfant sur deux naît hors mariage.

Ces problèmes ont parfaitement été illustrés par M. Eric Boyer, président du Conseil général, à l'occasion du 45e anniversaire de la départementalisation de l'île de la Réunion :

"L'Occident a proposé à beaucoup de Réunionnais un modèle de société. Ce même Occident remet aujourd'hui en cause ce modèle pour lui-même. Et pourtant... sans en prendre conscience, nous avons aspiré à plus de confort, plus de richesse matérielle. **Nous avons ainsi perverti notre identité.** Nous sommes individualistes et consommateurs. Il nous faut toujours plus. Or, notre île sans ressources matérielles, exposée à tous les dangers, a besoin de solidarité et de générosité.

Je crois que nous trouverons des solutions à nos problèmes, que nous aurons des projets et de l'espoir si nous renouons à vivre et à élever nos enfants dans cette idée que l'enrichissement matériel est un but."

*

Qui mieux qu'un élu réunionnais en charge de ce département pouvait mieux définir ce problème de valeurs ? Ce n'est sans doute pas en créant une nouvelle chaîne de télévision qui diffusera des séries américaines, qu'on pourra faire évoluer cet état d'esprit.

Tout doit être entrepris pour aider ce département à retrouver et à développer sa spécificité et ses valeurs propres.

CONCLUSION

Un pacte de solidarité pour la Réunion a été proposé par le Gouvernement en avril dernier.

Il vise l'insertion des jeunes, l'habitat social, l'emploi et le développement économique.

Ce pacte comporte des mesures importantes comme le doublement des contrats de qualification et la prise en charge jusqu'à 90 % par l'Etat du coût de certaines formations complémentaires dans les entreprises.

Mais, il convient d'avancer plus audacieusement encore dans cette voie. **A situation exceptionnelle, il faut des moyens exceptionnels.** La Réunion ne peut se satisfaire de solutions simplement transposées de la métropole.

Il faut imaginer des solutions souples, mieux adaptées et plus proches des réalités locales, qui impliquent et engagent véritablement les individus.

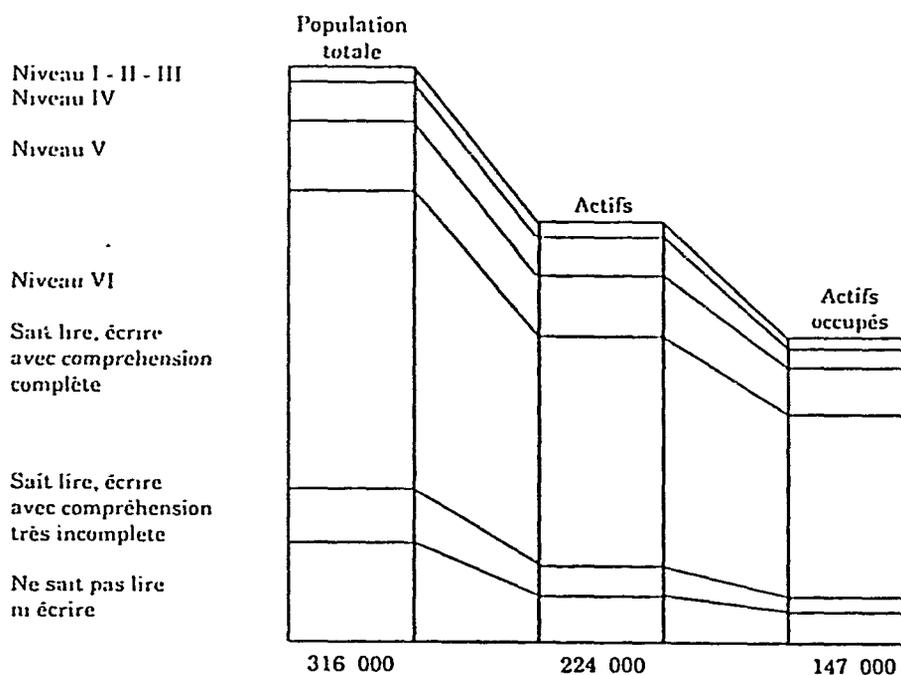
Le sentiment que retire la délégation de sa mission est que la Réunion a soif de **responsabilités et de dignité**. Toutes les personnalités que la délégation a rencontrées ont manifesté une conscience très aiguë de la situation de leur île et ont mis l'accent sur le triptyque incontournable : production-développement-emplois.

Les Réunionnais n'ont que faire d'une politique d'assistance conçue et décidée à 10 000 km de chez eux. Ils ont besoin **d'un grand projet mobilisateur** pour leur jeunesse et leur île, en pleine mutation. D'ici 2010, la Réunion pourrait compter 1 million d'habitants, presque autant que Marseille !

Tout l'enjeu consiste à définir au mieux ce projet et à réussir à mobiliser la population sur celui-ci. La Réunion dispose d'un potentiel humain remarquable. Ce département qui a longtemps donné l'image d'une société harmonieuse a les atouts pour relever les défis auxquels il est confronté. C'est notre conviction. **Encore faut-il que le Gouvernement prenne rapidement les dispositions qui s'imposent et qui, pour la plupart, relèvent plus de l'adaptation à une situation spécifique qu'à un véritable bouleversement de notre législation sociale.**

ANNEXES

NIVEAU DE DIPLOME OU DE FORMATION DE LA POPULATION
(16 à 65 ans, non compris jeunes encore scolarisés)



INSEE - Enquête Conditions de vie - formation - analphabétisme 1988 - CAFOC
Commentaire : 70 % de la population active est actuellement sans diplôme.

-POPULATION TOTALE DE 15 A 69 ANS PAR SEXE ET PAR DIPLOME

NIVEAUX	HOMMES		FEMMES		POP. TOTALE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau IV et +	13 558	7,55	14 187	7,63	27 745	7,59
Niveau V	23 870	13,3	23 564	12,68	47 434	12,98
Niveau VI	142 060	79,15	148 146	79,69	290 206	79,43
TOTAL	179 488	100	185 897	100	365 385	100

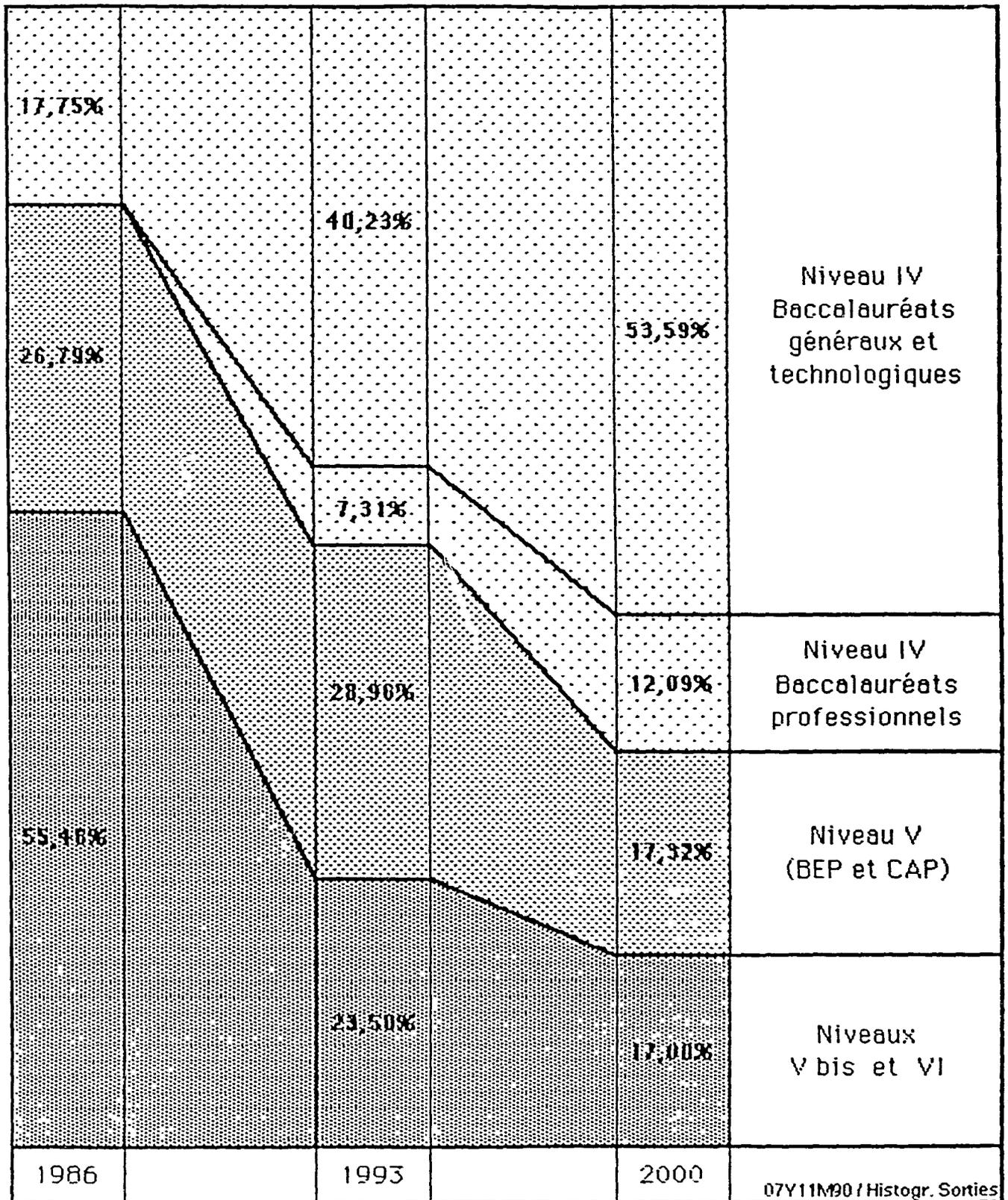
Source : enquête INSEE/EBF 87

-POPULATION ACTIVE PAR SEXE ET PAR DIPLOME

NIVEAUX	HOMMES		FEMMES		POP. TOTALE	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau IV et +	11 801	9,26	10 703	13,33	22 504	10,84
Niveau V	18 271	14,34	12 825	15,97	31 096	14,97
Niveau VI	97 329	76,4	56 760	70,7	154 089	74,19
TOTAL	127 401	100	80 288	100	207 689	100

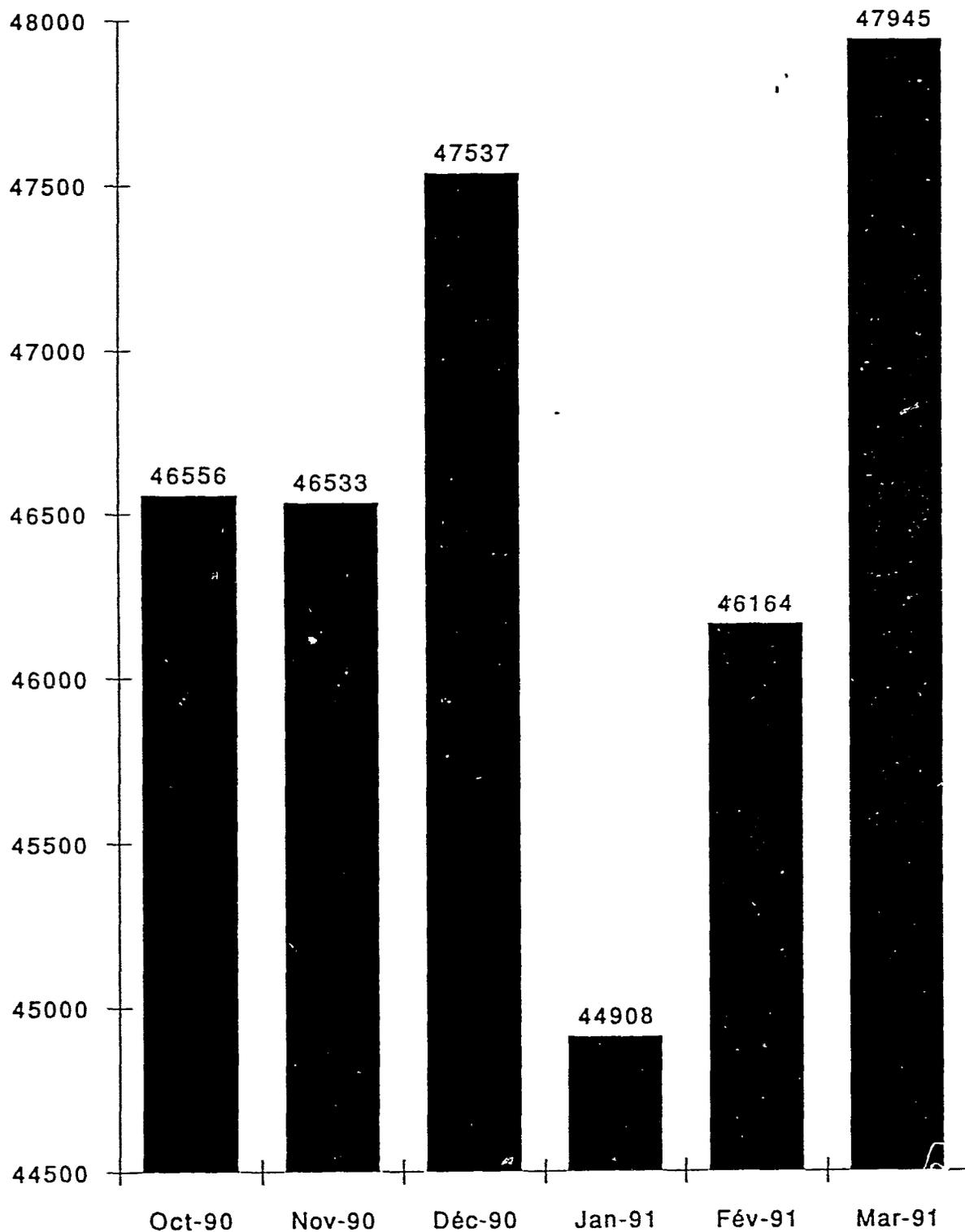
Source : enquête INSEE/EBF 87

- EVOLUTION DES NIVEAUX DE SORTIE DU SYSTEME EDUCATIF
A LA REUNION (HYPOTHESE "PREVER")



BENEFICIAIRES DU RMI

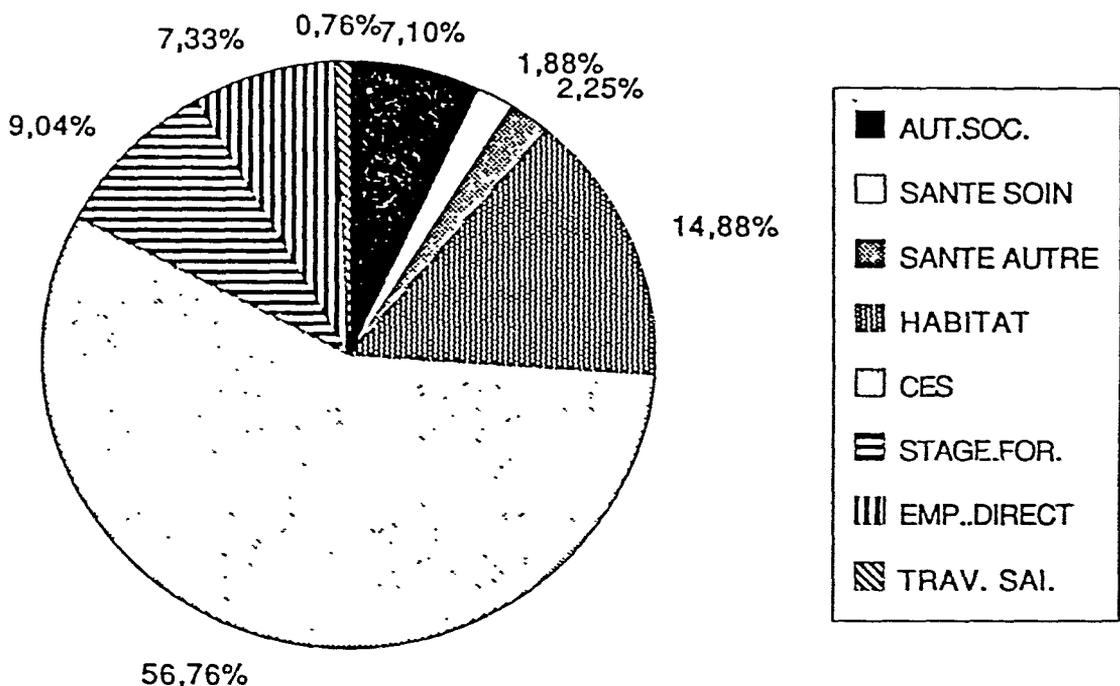
*NOMBRE DE DOSSIERS AYANT DONNE
LIEU A UN PAIEMENT MENSUEL*



NOMBRE DE CONTRATS ETABLIS PAR LES CLI

PERIODES	Oct-90	Nov-90	Déc-90	Jan-91	Fév-91	Mar-91	TOTAL
C.L.I.							
ST-DENIS I	157	250	104	118	163	290	1082
ST-DENIS II	171	94	146	138	93	170	812
PORT	179	79	70	122	75	194	719
ST-PAUL	223	301	322	204	210	171	1431
ST-LEU	38	87	15	127	208	48	523
ST-LOUIS	213	196	176	1	232	192	1010
ST-PIERRE	234	194	187	109	380	151	1255
ST-JOSEPH	133	74	0	49	13	241	510
TAMPON	68	96	59	82	121	143	569
ST-BENOIT	369	142	48	212	215	238	1224
ST-ANDRE	181	152	65	0	197	130	725
STE-SUZANNE	55	26	69	138	30	86	404
TOTAL	2021	1691	1261	1300	1937	2054	10264

REPARTITION DES CONTRATS PAR TYPES EN MARS 1991



**EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES
AYANT UN CONTRAT EN COURS DE VALIDITE**

